

Fait à Pau,
le 15 janvier 2024

OBJET : Arrêté établissant la liste d'aptitude au grade de technicien territorial – spécialités « services et interventions techniques » et « aménagement urbain et développement durable » à compter du 16 janvier 2024

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- *Vu le Code Général de la Fonction Publique,*
- *Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,*
- *Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,*
- *Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*
- *Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,*
- *Considérant que l'inscription d'un lauréat de concours sur liste d'aptitude est maintenue jusqu'à sa nomination stagiaire,*
- *Vu son arrêté en date du 12 octobre 2023 établissant la liste d'aptitude au grade de technicien territorial – spécialités « services et interventions techniques » et « aménagement urbain et développement durable » à compter du 15 octobre 2023,*
- *Considérant les nominations stagiaires notifiées au Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques,*
- *Considérant la demande de prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les lauréats,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial – spécialités « services et interventions techniques » et « aménagement urbain et développement durable » est établie comme suit :

Monsieur	GARCIA Michel	Services et interventions techniques
Madame	MONJOL-DELPHINE Lysiane	Services et interventions techniques

Madame	TEIXEIRA Aurélie	Aménagement urbain et développement durable
--------	------------------	---

ARTICLE 2ème : Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 12 octobre 2023 établissant la liste d'aptitude au grade de technicien territorial– spécialités « services et interventions techniques » et « aménagement urbain et développement durable ».

ARTICLE 3ème : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Le Président,
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long

